

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste: 35 fr.
Un an... 18
Six mois... 10
Trois mois... 5

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
A EWIG, Rue Flechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Août 1880.

Chronique générale.

On écrit de Berlin aux Tablettes d'un Spectateur:

« Le prince de Bismark menace de rompre avec la Grèce si la mobilisation continue et si les sept millions dus à la Bavière ne sont pas payés. Il a déclaré à M. de Freycinet que décidément il fallait modifier les décisions de la conférence de Berlin... »

Le Morning Post publie la dépêche suivante:

« Berlin, 8 août.

« Le comte de Saint-Vallier a définitivement résigné son poste d'ambassadeur de France auprès de la cour de Berlin. Depuis longtemps il projetait cette démarche... »

Cette dépêche confirme les bruits que nous avons déjà mentionnés au sujet de la retraite définitive de notre ambassadeur à Berlin.

Seulement quelle serait la vraie raison du départ de M. de Saint-Vallier qui donne pour prétexte sa santé chancelante? C'est ce que nous ne pouvons savoir encore. Mais, dans la situation présente de l'Europe, ce changement diplomatique serait toujours un fait grave, d'autant que M. de Saint-Vallier

passait à Berlin pour être assez bien vu à la cour impériale.

UNE EXPULSION.

Après avoir été pendant trente ans les apôtres ardents de toutes les libertés — de celle surtout de renverser les gouvernements qui ne les employait pas — les républicains qui sont aujourd'hui au pouvoir et qui tiennent à y rester, semblent prendre à tâche de démentir chaque jour une nouvelle page de leur passé.

Il n'est pas une des libertés qu'ils réclamaient qu'ils n'aient violée. La liberté de la presse! tous les journaux sont sous la dépendance de la censure ou du Parquet; la liberté religieuse! on disperse les congrégations; la liberté d'éducation! on empêche les Jésuites d'enseigner; la liberté individuelle! on chasse les gens de leur domicile en crochetaut leur serrure et en enfonçant leur porte.

Et ce n'est pas tout. Eux, qui, sous l'Empire, n'avaient pas assez de journaux pour protester contre l'expulsion de deux ou trois étrangers reconnus dangereux, ils ont recours aujourd'hui aux mêmes mesures d'expulsion, et ils s'en servent contre de simples particuliers inoffensifs, coupables seulement de ne pas trouver que tout est pour le mieux dans la meilleure des républiques, de le dire et de l'imprimer.

Tout le monde connaît le courageux petit journal le Triboulet, fondé il y a bientôt deux ans, sous la direction de M. de Saint-Patrice, et qui en est actuellement à son quatre-vingt-douzième numéro.

Le directeur du Triboulet, M. le baron Harden-Hickey, appelé à la préfecture de police, a reçu communication d'un arrêté du ministre de l'intérieur, ainsi conçu:

« Art. Ier. Il est enjoint au sieur Harden-Hickey (James-Aloysius), dit Saint-Patrice, de sortir du territoire français.

» Art. II. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

Ce n'est guère que depuis quelques an-

nées que le nom de M. de Saint-Patrice est connu du public parisien. S'appelant de son vrai nom le baron Harden-Hickey, comme le dit l'arrêté ministériel, qui trouve bon cependant de lui supprimer son titre nobiliaire, le directeur du Triboulet descend d'une vieille famille irlandaise, qui, forcée de quitter le sol natal au commencement du siècle, alla se réfugier aux Etats-Unis.

Né à San-Francisco, M. de Saint-Patrice est sujet américain.

Il vint pour la première fois à Paris il y a une dizaine d'années, et entra en qualité d'élève étranger à l'École de Saint-Cyr, où il fit ses études avec beaucoup d'éclat et où il passa de brillants examens. La mort de son père, survenue malheureusement à cette époque, interrompit ses études et changea son existence.

Le Temps prétend que l'arrêté d'expulsion de M. de Saint-Patrice, directeur du Triboulet, n'a pas été motivé par le dernier dessin de ce journal, comme le bruit en a couru; le ministre de l'intérieur a pris cet arrêté le 4 août dernier, à la suite d'une délibération du conseil des ministres.

Hâtons-nous d'ajouter que l'expulsion de M. de Saint-Patrice n'empêchera pas le Triboulet de continuer à paraître et à dire, comme par le passé, leurs vérités à nos gouvernants.

C'est le cas de se demander ce que le gouvernement aura gagné à son expulsion.

Nous apprenons que M. Jarry, substitué du procureur de la République à Mayenne, vient de donner sa démission. Une autre démission nous est également annoncée, celle de M. Morillot, avocat général à Besançon.

M. Edmond de Coussemaker, juge suppléant au tribunal civil de Dunkerque, a envoyé au garde des sceaux sa démission des fonctions qu'il occupait au parquet.

Ces démissions portent à CENT QUATRE-VINGT-TREIZE le nombre des magistrats démissionnaires.

VOYAGE DES TROIS PRÉSIDENTS A CHERBOURG.

M. Gambetta a prononcé deux discours avant-hier soir, à Cherbourg, au cercle des commis-voyageurs qui offrait un punch aux représentants de la presse républicaine.

Le chef de l'opportunisme a soutenu toute une série de paradoxes. Il a prétendu que, pour lui, il n'y avait pas de nuances dans le parti républicain, et il a vanté la solidarité qui existe entre toutes les forces de la démocratie.

Il a déclaré que sa confiance était entière dans l'indestructibilité de l'œuvre fondée par les républicains.

Faisant allusion aux attaques dont il est l'objet de la part des journaux, il a ajouté qu'il était partisan de la liberté plénière; et, finalement, il a porté un toast à la liberté de la presse.

Tel est le premier discours qui paraîtra profondément ironique, quand on songe à l'expulsion de M. de Saint-Patrice, prononcée lundi.

M. La Vieille ayant porté à Gambetta un toast dans lequel, véritable courtisan, il disait que les Cherbourgeois seraient tranquilles tant que Gambetta serait au gouvernail, le président de la Chambre a protesté vivement — la flatterie était par trop grossière — contre un pareil « tribut d'admiration »; et nous trouvons dans sa réponse ce passage significatif:

« Ce sont des déclarations que je considère comme superflues, mais que les circonstances ont rendues nécessaires... Pas plus en 1874 qu'à présent, je n'ai aspiré à la dictature. »

Voici la fin de ce second discours très-important:

« ... Je veux, en deux mots, répondre à une critique qui a été formulée. On a attaqué ce culte passionné qu'ont certains hommes publics pour l'armée qui groupe aujourd'hui toutes les forces nationales, qui contient le sang le plus pur de la France. On leur reproche de prêter trop de temps à

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

Le Blessé de Gravelotte.

(Suite.)

Jeanne pensa naturellement à Martial Arnoux, qui n'avait pas donné signe de vie depuis son départ pour l'Amérique.

— Auriez-vous reçu des nouvelles de mon père? demanda-t-elle. Est-ce qu'il serait de retour avec une fortune? Est-ce qu'il se souviendrait de sa fille?

— Ton père!... fit évasivement le vieillard, je ne veux te répondre ni oui, ni non... Laisse-toi te guider par moi... tu verras!... Nous allons partir!

— Partir! Mais où donc voulez-vous me mener, grand-père?

— Il te fit asseoir à ses côtés, et il lui dit:

— Sais-tu bien, fillette, que tu as eu tout à l'heure une véritable inspiration?

Et, comme elle le regardait étonnée:

— En songeant à ta sœur de lait, s'expliqua-t-il, à mademoiselle de Trévelec... C'est chez son père que je te conduis.

— Quoi! vous espérez que le comte...

— Il ne nous refusera pas son appui, je te l'affirme... Mais, durant ce voyage, trêve à toute curiosité! pas de question! Je t'ai dit et je te

répète que tu seras madame Bernard Désaubray... Cette assurance ne doit-elle pas te suffire? tu sais que je n'ai jamais menti, mon enfant... Regarde-moi, tu verras que je parle avec conviction... Ne m'en demande donc pas davantage... Aie confiance!

— Soit! conclut-elle. Quand partons-nous?

— Ce soir même! répondit-il. A mon âge il ne faut pas remettre au lendemain. Va tout préparer, mignonne. Mais rien que le strict nécessaire pour quelques jours, pas de malle, mon vieux hayresac!

Et, léger de cœur comme de bagage, en route!

Toute trace d'angoisses avait disparu du visage du bonhomme Claude. Il était résolu, il semblait gai. Cette confiance gagna Jeanne, et le train du soir les emporta tous les deux.

Même en chemin de fer, le trajet est long d'Alais à Paris. Souvent la jeune voyageuse resta pensive. Pourquoi le père Claude s'obstinait-il à garder le silence? D'où lui venait cet espoir inexplicable? Mais quel était, quel était donc ce but mystérieux vers lequel on allait si vite?

Le vieillard, qui semblait lire dans sa pensée, lui dit alors:

— Ne cherche pas à deviner, fillette! Ce n'est pas moi, c'est le bon Dieu lui-même qui se chargera de tout arranger... Les cœurs aimants, les âmes sincères... il les prend toujours en pitié... Oui, mon enfant, tôt ou tard, il leur fait rendre justice!

Parfois, cependant, le père Claude avait aussi ses heures de tristesse. Des mots lui échappaient, décelant une vive appréhension pour lui-même. Mais si Jeanne en témoignait la remarque:

— Bah! disait-il, ton bonheur avant tout! Ne t'inquiète pas de moi... Je serai content, heureux... Tu dois voir l'avenir tout en rose!

Jeanne avait fini par s'habituer aux étranges réticences du vieillard. Elle espérait, elle croyait... On croit facilement à ce qu'on espère!

Une première déconvenue les attendait à Paris. Le comte de Trévelec était en Bretagne.

— Partons pour la Bretagne! dit gaillardement le bonhomme Claude, ce n'est qu'un retard...

— On dirait que vous êtes enchanté, grand-père? observa Jeanne.

— Je le suis d'autant moins, répliqua-t-il sur un tout autre ton, que la première étape a dévoré les deux tiers du petit boursicot que nous avions en partant. Ah! ça coûte cher, les voyages!

— C'est qu'aussi vous avez voulu prendre l'express...

— Parbleu! quand on est pressé! Mais cette fois, mignonne, il faut se contenter du train omnibus... seconde classe.

Ils durent en rabattre jusqu'à la troisième, et l'on sait qu'à Saint-Brieuc il ne leur resta pas même l'argent nécessaire pour la diligence du chemin de la côte.

A pied, mais gaiement, nous les avons vus poursuivre leur route, et le soir, sur une hauteur déserte, être embarrassés d'un gîte.

Ils passeront la nuit dans une ferme. Dans une autre, ils déjeuneront, le lendemain, de galettes de blé noir et de lait. Puis ils se remirent en marche pour la dernière fois. Quelques kilomètres seulement les séparaient du terme de leur voyage.

Si près de l'atteindre, la curiosité de Jeanne redoublait. Cependant, fidèle à sa promesse, elle ne se permettait plus de questions incidentes.

— Ce comte de Trévelec, le connaissiez-vous autrefois? Avant-hier, à son hôtel, vous a-t-on parlé de sa fille? Est-elle en ce moment avec lui? Peut-être qu'il l'aura mariée! Dans sa dernière lettre, mademoiselle Henriette se disait souffrante; savez-vous si elle va mieux, si elle est jolie?

— Mais je n'ai rien demandé de tout cela, fillette! avait répondu le vieillard. En apprenant que celui que nous venions chercher de si loin se trouvait absent, je m'en suis retourné tout penaud, sans m'enquérir d'autres choses que des chemins qu'il fallait prendre pour arriver à Trévelec. Le comte, je me souviens de l'avoir entrevu lorsqu'il habitait nos environs. Il y faisait beaucoup de bien. Un digne gentilhomme! Mais après la mort de sa femme, il quitta le pays, et pour n'y jamais revenir. Voilà près de vingt ans de cela!

— Et ma sœur de lait? Vous ne m'en parlez



l'examen de la progression de cet état qui met la patrie à l'abri de tout danger. Ce n'est pas un esprit belliqueux qui anime et dicte ce culte, c'est la nécessité, quand on a vu la France tombée si bas, de la relever et de la maintenir forte et puissante. Si nos cœurs battent, c'est pour cela, ce n'est pas pour un sombre idéal d'aventures sanglantes; c'est pour que ce qui reste de la France reste entier et pour que nous puissions compter sur l'avenir pour savoir s'il y a une justice émanante dans les choses qui vient à son jour et à son heure.

» C'est ainsi, messieurs, qu'on mérite de se relever, qu'on gagne les véritables palmes devant l'histoire; le jugement définitif est rendu par elle sur les hommes et sur les choses. Jusque-là nous sommes des vivants, on ne nous doit qu'une égale part de soleil et d'ombre, le reste vient par surcroît. Messieurs, je vous remercie. Je vous prie de dire à vos concitoyens dans quel esprit nous nous sommes rencontrés, dans quel esprit nous nous retrouverons. »

Des allocutions ont été prononcées au dîner de l'Hôtel-de-Ville de Cherbourg.

L'amiral Jauréguiberry, parlant de la devise « *Honneur et Patrie* », a dit : « Nous ne nous occupons pas de politique, mais nous nous efforçons d'allier ce double devoir. »

Le sous-secrétaire de l'amirauté anglaise, faisant allusion à l'ancienne inimitié de l'Angleterre et de la France, a dit qu'aujourd'hui les Anglais voyaient avec plaisir le développement de notre marine.

M. Gambetta a porté un toast à M. Grévy dans lequel nous remarquons ces paroles :

« C'est pour nous un gage de sécurité de le voir peser d'une influence plus considérable sur les affaires qui intéressent le plus la stabilité de nos institutions républicaines et le développement de nos forces nationales. »

On raconte que le ministre de la marine aurait dit d'un ton assez ferme : « Je vais à Cherbourg pour donner raison à l'amiral Ribourt ! » A quoi M. Constans aurait répondu : « Et moi j'y vais pour donner raison au conseil municipal ! »

Si le mot de l'amiral Jauréguiberry est vrai, — et il doit l'être, puisque l'amiral a déjà donné par lettre son approbation au préfet maritime, — le conflit se produirait au sein du conseil des ministres, entre l'Intérieur et la Marine.

L'amiral Jauréguiberry s'honore en soutenant son camarade insulté par la bande radicale, mais il ne doit pas se faire illusion : sous le gouvernement actuel, il sera sacrifié avec l'amiral Ribourt.

Celui-ci, du reste, s'est rendu avant-hier coupable d'un acte très-grave : il a fait bénir de grand matin le vaisseau le *Magon*, avant sa mise à flots.

Sus au clérical !

Les différentes musiques ne cessent de jouer la *Marseillaise*. Pas le plus petit air de polka pour changer. On a la nostalgie du Ah ! ah ! ah ! de Farbach.

### Écoles congréganistes, gratuites et non obligatoires.

Nous recevons, sous ce titre, d'un de nos correspondants de Montreuil-Bellay un article où se reflètent les sentiments tout à la fois religieux et libéraux de son auteur. Aussi, malgré son étendue, nous faisons-nous un plaisir de reproduire intégralement les observations de bon sens qu'il contient, avec le discours qui l'accompagne.

Si l'on en croyait nos réformateurs modernes, dont l'idéal est l'école sans Dieu, c'est à eux seuls que le peuple serait redevable des bienfaits de l'instruction.

C'est là une assertion aussi éloignée de la vérité que le désintéressement de ces mêmes hommes est peu réel.

Il suffit d'étudier quelque peu l'histoire, et d'ouvrir les yeux, pour que l'évidence éclate de toutes parts.

C'est à l'Eglise, en effet, que revient la gloire d'avoir fondé l'enseignement populaire.

Dès le huitième siècle, Théodulfe, évêque d'Orléans, et précurseur de cet autre évêque qui, de nos jours, devait illustrer le même siège, et user sa vie à la défense et à la propagation de l'enseignement à tous les degrés, Théodulfe, disons-nous, prescrivait à ses prêtres d'ouvrir leurs maisons à tous les enfants, sans exiger d'eux aucune rétribution.

« Que les prêtres, disait-il, établissent des écoles dans les bourgs et les villages. Si quelques fidèles leur amènent leurs enfants pour leur apprendre les lettres, qu'ils ne les refusent pas, mais accomplissent leur tâche avec une grande charité. En retour de cette éducation, ils n'exigeront aucune rétribution, hormis celle que les parents voudront bien leur offrir à titre de don. »

C'est l'Eglise qui a produit ces congrégations enseignantes qui ont instruit et instruisent par milliers les enfants du peuple.

Entre toutes, brille celle des Frères des écoles chrétiennes, fondée par le vénérable de La Salle pour donner gratuitement l'instruction aux enfants des pauvres.

A côté, on distingue la congrégation des Frères de Gabriel qui, de Saint-Laurent, où est son établissement principal, rayonne dans tout l'Ouest de la France.

La loi de 1850, sur la liberté de l'enseignement primaire, qui est due à un souffle chrétien, permet à ces congrégations de répandre un peu partout les bienfaits de l'instruction.

Non-seulement on vit se fonder de nombreuses écoles libres, mais la plupart des villes, et même de très-petites communes, n'ayant en vue que l'éducation des enfants du peuple, organisèrent des écoles communales, concurremment avec les écoles communales laïques.

Dans cette dualité, il y avait une source vive de noble émulation aussi profitable aux élèves qu'aux instituteurs eux-mêmes. Les parents avaient la liberté d'envoyer leurs enfants dans l'école qui leur paraissait la mieux dirigée. L'entrée en était toujours gratuite pour les indigents.

Telle était, dans son essence, la loi de Faloux, du nom de son principal auteur.

C'est cette loi de liberté et de progrès, et qui a le plus contribué à la diffusion de l'enseignement, que les novateurs du jour veulent remplacer par l'instruction laïque, gratuite et obligatoire.

Laïque, c'est-à-dire l'école sans Dieu.

Gratuite, un vain mot. La gratuité, en effet, ne peut résulter que de dons privés et de fondations particulières. Or, on ne trouvera pas d'instituteur laïque, quel qu'il soit, sans lui donner une rétribution et sans lui fournir un logement. Cette rétribution sera payée par la commune ou l'Etat. Or, la commune, l'Etat, c'est le contribuable. C'est vous, c'est moi.

Obligatoire, comme consécration sans doute des principes de liberté, inscrits dans nos constitutions.

A la guerre qui leur est faite, les catholiques répondent par la fondation d'écoles véritablement gratuites et libérales, car celles-là ne coûtent rien au peuple et ne lui sont pas imposées.

Ainsi se perpétuent les traditions du passé en matière d'enseignement populaire.

Partout ces écoles surgissent.

C'est ainsi que la commune de Montreuil-Bellay, grâce à la charité éclairée d'un généreux fondateur, habitué à faire le bien, sans bruit et sans ostentation, — aussi que sa modestie nous pardonne de citer ici son nom — cette commune, disons-nous, grâce à la générosité de M. de Crozé, a été dotée, depuis quelques années, d'une école congréganiste, sous la direction des Frères de Saint-Laurent.

Là avait lieu, au cours de la semaine dernière, la distribution des prix des enfants dans laquelle il nous a été donné d'entendre et d'applaudir la parole chaleureuse de M. de Caqueray, de cet autre homme de bien, qui, lui aussi, a doté, d'une école de filles admirablement dirigée par les Sœurs de Sainte-Anne, cette commune qu'il a administrée pendant plusieurs années.

Concluons. Quand les réformateurs, dont nous parlons au commencement de cet article, veulent prouver leur dévouement au peuple, ils se font les champions de l'enseignement primaire avec la bourse des contribuables. Les catholiques, eux, affirment ce dévouement autrement : c'est par des actes et avec leur argent. Ils n'attaquent point l'enseignement laïque, pourvu que la Religion n'en soit pas bannie; ils le trouvent même utile, comme une cause d'émulation; mais ils demandent que les pères de famille aient le choix entre cet enseignement et l'enseignement congréganiste.

Ajoutons que l'enseignement chrétien et libéral de ces écoles est loin d'être inférieur à l'autre, si l'on en juge par les succès éclatants de leurs élèves aux concours annuels pour les écoles municipales de la ville de Paris.

Tel est cependant l'enseignement que les libres-penseurs osent traiter d'obscurantisme et dont ils poursuivent la suppression sans trêve ni merci.

L'enseignement secondaire ne trouve pas davantage grâce devant eux, lors même que

des prêtres, comme ceux de l'Institution Saint-Louis de Saumur, font recevoir sept bacheliers en quelques semaines.

Ce sont des bacheliers oléicaux, disent le reconnaissent volontiers à l'honneur des plômes, c'est sans doute parce que les sept jeunes gens les ont mérités en faisant preuve, comme on l'a déjà écrit, de science et de raison dans leur examen.

Nous arrêtons là nos observations pour les faire suivre du discours de l'honorable M. de Caqueray, que nous avons été assez heureux de nous procurer.

« Mes chers enfants,  
« Mes Révérends Frères,  
« Messieurs, Mesdames,

« Nous sommes vraiment heureux à Montreuil-Bellay. Les ressources y abondent pour l'éducation des enfants. Nous jouissons de cette bienheureuse liberté d'enseignement primaire qui règne en France depuis trente ans, et qui, grâce à Dieu, je l'espère, ne sera pas détruite.

« Au reste, parmi cette diversité de ressources, nous n'avons rien de trop.

« Heureux donc ici sont les parents, et heureux aussi les enfants, s'ils pouvaient bien se rendre compte de tels avantages.

« Pour ce qui m'est personnel, mes Révérends Frères, je n'ai pas hésité à vous confier ce que j'ai de plus cher au monde; et je viens vous remercier hautement des soins que vous avez pris de mes enfants.

« Vous avez eu vraiment le don de vous attirer leur respect, leur confiance et leur affection. Quel est donc votre secret pour vous faire ainsi aimer et respecter de vos jeunes élèves ?

« Si je cherche à le pénétrer, je m'aperçois vite que votre profession religieuse vous inspire l'amour du devoir à sa plus haute puissance, et les enfants ne se trompent pas au mobile qui vous fait agir; voilà le ressort qui retrempe singulièrement en vous les dons qu'il faut posséder pour exercer la seconde profession que vous avez embrassée, et qui consiste à être les éducateurs, les instituteurs de l'enfance, car quels efforts, quel zèle, quelle patience, quelle surveillance, quel dévouement ne faut-il pas dans ces nobles, mais laborieuses fonctions ? Et puis n'est-il pas vrai que dans un enfant vous regardez en haut; en lui vous voyez tout d'abord une âme !

« Vous n'ignorez pas non plus que d'inculquer la Religion à un enfant est non-seulement un but à atteindre, mais que la Religion est aussi un moyen d'éducation et un moyen des plus efficaces.

« Je laisse à ce sujet la parole à l'une des plus grandes autorités que nous ayons en matière d'éducation.

« La Religion », dit l'immortel évêque d'Orléans dans son beau livre sur l'éducation, « la Religion, ce lien si sacré, cette puissance si auguste, cette autorité si sublime, cette grâce céleste, ce secours divin, c'est un MOYEN d'éducation, moyen essentiel qui influe en toutes choses, mais qui a aussi son influence spéciale, comme l'instruction, comme les soins physiques. Elle ne se borne pas à corriger les fautes, elle atteint les défauts; en purifiant la conscience, elle réforme la nature; en donnant la foi, elle fortifie la raison; en touchant le cœur, elle forme et ennoblit le caractère. »

« Oui, elle illumine, elle vivifie, elle élève, elle anime et adoucit tout; tout se conserve et s'embellit par elle; tout s'obscurcit, se déprave et périt loin d'elle. C'est la fraîcheur et le pur éclat du matin dans l'âme des plus jeunes enfants. C'est la force et la splendeur du midi dans les heures plus avancées de la vie jeune. »

« C'est bien vrai, Messieurs et Mesdames, si la Religion est un élément indispensable dans l'éducation des enfants, elle est en même temps un auxiliaire puissant pour l'instruction proprement dite. Je ne parle pas d'une Religion froide, abstraite, matérielle, si je puis ainsi parler, d'après la lettre pure du catéchisme, apprise seulement à l'état historique, et pour s'en débarrasser quand on pourra, mais une Religion réelle, pratiquée, pénétrant au fond du cœur, nous enseignant avec les dogmes les principes de la morale et de la justice, nous traçant sans nulle faiblesse la distinction du bien et du mal, excitant notre énergie pour séparer l'un d'avec l'autre, combattant les mauvais

pas !

Ce ne fut qu'après un silence et d'une voix sensiblement altérée que le vieillard répondit :

— Tout ce que je puis t'en dire... et tu ne l'oublieras pas, mon enfant !... c'est qu'elle a manifesté pour toi de généreuses intentions... Il faudra l'aimer, Jeanne !...

— Oh ! je m'y sens toute disposée. Mais comme vous m'avez dit cela d'un air ému, grand-père !...

— Chut ! l'interrompt-il en se remettant aussitôt. Est-ce que je n'aperçois pas un clocher ? D'après nos renseignements, ce doit être Trévelec.

La route tournait, redescendait vers un de ses nombreux vallons qui, sur les côtes de Bretagne, aboutissent à la mer. Des maisons, des chaumières s'éparpillaient au bord de cette crique, où l'on voyait aussi par dessus les toits quelques barques échouées sur le sable. L'église s'élevait en avant du village, à droite du chemin. A gauche, mais un peu dans les terres, le château.

C'est une de ces constructions de silex et de briques, aux grandes cheminées rouges, à l'aspect hospitalier plutôt que féodal, et qui datent du roi Henri IV. Sa situation bien choisie sur un ressant du val lui permet, tout en restant à demi cachée dans les arbres, la jouissance des deux perspectives. Vers l'Océan, pas de mur de clôture; une haie vive borde la route et la sépare du vaste herbage qui monte en pente douce jusqu'à la cour

d'honneur, convertie en jardin. Derrière le manoir, entre deux celliers boisés, le parc se dessine.

Impossible d'imaginer une résidence, une retraite plus pittoresque.

Cependant nos deux voyageurs venaient de s'arrêter devant la grille. Elle était fermée. Mais plus loin, par une petite porte entrouverte, on apercevait la maisonnette du concierge. Ils entrèrent.

Personne sur le seuil... et, dans l'intérieur, non plus personne.

A quelques pas de là, parmi les herbes hautes, deux enfants jouaient sous la garde d'une fillette un peu plus grande. La sœur aînée, probablement. Tous les trois ils étaient en deuil.

Le père Claude s'avança vers ce groupe, et calmant du geste la jeune Bretonne qui, tout effarouchée de l'approche d'un inconnu, se redressait, comme prête à s'enfuir :

— N'aie pas crainte de nous, lui dit-il, et réponds-moi... C'est bien ici le château de Trévelec, n'est-ce pas ?

Elle baissa la tête en signe affirmatif, et ne bougea plus, regardant en dessous les deux étrangers.

Vainement le vieillard l'interrogeait... pas un mot.

Jeanne intervenait :

— Puisque tu es muette, lui demanda-t-elle, indique du moins qui nous répondra.

La petite sauvage étendit le bras vers le manoir.

— Allons de l'avant ! fit le bonhomme Claude, en s'engageant le premier dans le chemin sablé de menu galet, qui, diagonalement, traversait l'herbage.

Quelques arbustes accompagnaient la barrière du jardin. Il l'ouvrit et s'écarta pour laisser passer Jeanne.

En approchant de la maison, dont rien ne masquait plus la façade, il remarqua que tous les volets étaient fermés.

Aux alentours, pas une créature vivante... un profond silence.

— Il paraît qu'on se lève tard ici ! murmura-t-elle.

Puis, tout à coup, désignant la porte à deux battants qui surmontait le perron :

— Grand-père, regardez donc au-dessus de l'entrée...

— Quoi ? demanda-t-il, car la distance était trop grande encore pour ses yeux affaiblis par l'âge.

— Cet écusson ?... s'expliqua-t-elle.

Et sa voix tremblait.

— Les armoiries du comte, sans doute ! fit le vieillard.

— Elles sont voilées d'un crêpe noir ! acheva Jeanne.

— Dieu !... s'écria le père Claude, est-ce que nous arrivons trop tard ?

(A suivre.) CHARLES DESLAYS.







**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
 par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acides, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement,

anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence, qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes;

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BOURREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 35 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco de poste. Besson, successeur de TEXIER; J. ROUSSEAU, épiciers, pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>e</sup> (limitée), 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 AOUT 1880.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 35	05	»	Crédit Foncier colonial	400	»	»	G. gén. Transatlantique	592 50	2 50	»
3 % amortissable	87 30	»	07	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1270	»	5	Canal de Suez	1237 50	7 50	»
1/2 %	117	»	50	Obligations foncières 1877	361	»	50	Société autrichienne	598 75	1 25	»
5 %	119 07	»	12	Obligations communales 1879	472 25	»	75	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	514	»	5	Obligat. foncières 1879 3 %	471 50	»	50	Est	387 25	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	512	»	2 50	Soc. de Crédit Ind. et comm.	730	»	10	Midi	389	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	1 50	»	Crédit mobilier	625	2 50	5	Nord	390 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	742 50	2 50	4	Océans	387 50	»	»
— 1865, 4 %	521 50	»	1 50	Est	753 75	»	1 25	Ouest	388	»	»
— 1869, 3 %	400	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1353 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	385	»	»
— 1871, 8 %	397	»	1	Midi	1020	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	389	»	»
— 1875, 4 %	518	»	»	Nord	1600	»	2 50	Paris-Bourbonnais	387	»	»
— 1876, 4 %	510	»	1	Océans	1218 75	»	1 25	Canal de Suez	580	»	»
Banque de France	3497 50	2 50	»	Obligat. Foncières 1879 3 %	825	2 50	»				
Comptoir d'escompte	955	5	»	Compagnie parisienne du Gaz	1330	5	»				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
GARE DE SAUMUR**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS**

3 heures	8 minutes du matin	express-poste
6	45	(s'arrête à Angers)
8	50	omnibus-mixte
1	25	soir
3	32	express
7	15	omnibus
10	37	(s'arrête à Angers)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS**

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte
8	21	omnibus
9	40	express
12	40	soir omnibus-mixte
4	44	soir omnibus-mixte
10	38	express-poste

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

**UNE BELLE MAISON**

Située au Pont-Fouchar, près Saumur.

Avec servitudes et beau jardin bien planté d'arbres fruitiers; le tout d'une superficie d'environ 60 ares.

S'adresser, pour traiter, à M. BOURMILLER, propriétaire à Saumur, rue Beaurepaire, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (453)

Etudes de M<sup>e</sup> LE BLAYE et M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaires à Saumur.

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ,

**LES IMMEUBLES**

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve Courtade-Loiseleur.

Situés ville de Saumur, dont suit la désignation.

Rue de la Tonnelle, n° 28.

MAISON, composée de grands magasins au rez-de-chaussée et au premier étage; appartement au deuxième étage; mansardes; logement sur la cour.

Rue du Petit-Mail, n° 5, et rue des Basses-Perrières, n° 2.

MAISON, avec jardin, écurie et remise.

Rue des Basses-Perrières, n° 4.

MAISON, avec jardin, écurie et remise.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. Eugène LOISELEUR, rue de Bordeaux, n° 31, et à M<sup>e</sup> LE BLAYE et LAUMONIER, notaires. (452)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**ON DEMANDE DES FONDS**

A BENTE VIAGÈRE.

S'adresser audit M<sup>e</sup> MÉHOUS, rue Beaurepaire. (485)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine.

**UNE MAISON**

Située rue de la Tonnelle, occupée par M. Barré, épiciers.

S'adresser même rue, n° 19.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**MAISON**

Située à Saumur, rue de la Tonnelle.

Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.

S'adresser à M. COURTET. (553)

**SOCIÉTÉ DES VILLES D'EAUX**

Capital divisé en 10,000 parts d'intérêt social.

A Paris, 4, rue Chausat.

**COMITÉ DE PATRONAGE.**

Le Comité de patronage se compose des principaux sociétaires, membres de l'aristocratie, propriétaires aux stations balnéaires, sommités médicales, chefs d'établissements thermaux et de bains de mer.

Ce Comité a pour mission de maintenir à la Société son caractère d'intérêt général, tendant au développement de la prospérité des stations balnéaires.

Il est chargé de la répartition d'une partie des bénéfices aux Sociétés humanitaires patronées par la Société.

La Société des Villes d'Eaux ne fait pas d'affaires pour son propre compte; son capital n'est donc jamais engagé dans les opérations et peut être considéré comme un fonds de garantie augmenté à chaque inventaire par une retenue de 20 0/0 sur les bénéfices nets.

La Société délivre des titres de 100, de 500 ou de 1,000 francs, selon la volonté des preneurs; ces titres doivent être entièrement libérés en un seul versement; ils sont productifs de l'intérêt de 6 0/0 l'an, payable par trimestre et donnant un droit proportionnel dans les bénéfices sociaux.

L'exercice clos au 31 mai a produit 18 0/0, intérêts et dividende.

La conversion des titres en espèces est facile à tout moment, en s'adressant à la Société des Villes d'Eaux.

**AVIS**

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au **matelassier, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 5**; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.

**PRIX MODÉRÉS.**

**ON DEMANDE UN COMPTABLE**

présentant de bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE un jeune homme**

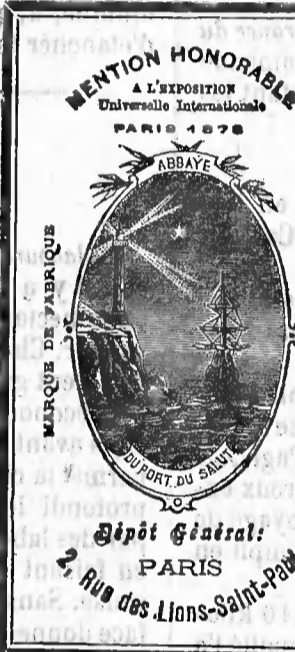
désirant apprendre le commerce. S'adresser à la Ville de Paris.

**UN MÉNAGE demande une place**

de mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

**Salez AU Sel de Conserve**

Conservation parfaite des VIANDES, BOUILLON VOLAILLES, GIBIERS, LAIT, BEURRE, etc. DÉPOT chez tous les Marchands de Denrées alimentaires.



**Semouline**

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT

PRÉPARÉ PAR LES

RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

**A VENDRE UN CAMION**

N'ayant presque pas servi.

S'adresser à M<sup>me</sup> TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

**Café BARLERIN** hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, GUÉRIT la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il DÉTRUIT la constipation, stimule l'appétit, REND le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr. pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

**LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE**

du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. (450)

**LE CONSEILLER DE L'ÉPARGNE**

Propriété de la

BANQUE GÉNÉRALE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Sera adressé gratuitement tous les Dimanches, et pendant une année, à titre d'essai, à toute personne qui justifiera de sa qualité d'Abonné à un Journal Conservateur.

Adressez les demandes à M. le Directeur, 477, Boulevard-St-Germain, Paris.

**PLUS DE MAUX DE DENTS!**  
 par l'emploi de  
**L'ÉLIXIR DENTIFRICE**  
 DES  
**RR. PP. BÉNÉDICTINS**  
 de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
 DOM MAGUELONNE, Prieur.  
**INVENTÉ 1373** par PIERRE BOURSAUD  
 EN L'AN 1373  
 Prix du Flacon : 2 fr.  
 Agent général : SEGUIN, 3, rue Eugénie, Bordeaux.  
 Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

Troisième Edition.

**LETTRES**

LE BEAU EN LITTÉRATURE

Par M. l'abbé MÉRIT, Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique.

En vente chez M. DEZÉ.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.